

**4B**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : Centre Commercial Plein Sud**  
**12 avenue du Roussillon 63170 AUBIERE**  
**RCS CLERMONT-FERRAND 908 877 384**

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,**  
**Le VINGT QUATRE JANVIER**  
**A 10 heures**  
**Au siège social de la société ci-après nommée,**

La Société dénommée 4B, Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €, dont le siège est à AUBIERE (63170), 12 avenue du Roussillon Centre commercial Plein Sud, identifiée au SIREN sous le numéro 908 877 384 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND.

Se sont réunis les actionnaires en **assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée postée le 2 janvier 2025, adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- un exemplaire des statuts ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BERTHOMIER agissant en qualité de gérant associé

Est désigné comme secrétaire : Madame Marie-Laure BERTHOMIER

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Monsieur Luc BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Madame Marie-Laure BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Monsieur Alexandre BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Monsieur Guillaume NIEUDAN- BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
La Société BEPEDIS, représentée par Monsieur Luc BERTHOMIER titulaire de 1 500 parts sociales

Total des parts présentes ou représentées : la totalité des parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un co-gérant.
- Durée des fonctions
- Fixation de sa rémunération.
- Modification pour partie de l'article 17- Gérance des statuts, savoir :

En page 13 des statuts, l'article 17- Gérance est le suivant :

The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature. To its right are the initials '03' and 'AB'. Further right is a large, handwritten number '13'.

**« ARTICLE 17 - GERANCE »**

*La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER est nommé premier gérant de la Société sans limitation de durée.*

*Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER, déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.*

*.../... »*

Il sera remplacé par :

**« ARTICLE 17 - GERANCE »**

*La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER est nommé co-gérant sans limitation de durée.*

*Monsieur Alexandre BERTHOMIER est nommé co-gérant sans limitation de durée.*

*Leur rémunération sera fixée chaque année par décision ordinaire des associés et seront portées aux dépenses d'exploitation.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER et Monsieur Alexandre BERTHOMIER, associés, déclarent qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de leur mandat.*

*.../... »*

- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du texte des résolutions proposées et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi : néant.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**RESOLUTIONS**

**Première résolution**

Nomination de Monsieur Alexandre BERTHOMIER, associé, aux fonctions de co-gérant de la Société à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

*YLB . 07 AB 13*

Monsieur Alexandre BERTHOMIER qui accepte, déclare ne pas faire l'objet d'aucune décision, interdiction ou incompatibilité de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Par suite, Monsieur Luc BERTHOMIER et Monsieur Alexandre BERTHOMIER, associés, sont co-gérants de la société à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

#### **Deuxième résolution**

La durée du mandat confié à Monsieur Alexandre BERTHOMIER est à durée illimitée.

Les pouvoirs du Gérant sont définis par la loi et par les statuts de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

#### **Troisième résolution**

La rémunération des co-gérants sera fixée chaque année par décision ordinaire des associés et seront portées aux dépenses d'exploitation.

Les co-gérants auront en outre le droit au remboursement des frais de représentation et de déplacement tel que prévu dans les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

#### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale décide de modifier pour partie l'article 17 des statuts de la manière suivante :

##### **« ARTICLE 17 - GERANCE »**

*La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER est nommé co-gérant sans limitation de durée.*

*Monsieur Alexandre BERTHOMIER est nommé co-gérant sans limitation de durée.*

*Leur rémunération sera fixée chaque année par décision ordinaire des associés et seront portées aux dépenses d'exploitation.*

*Monsieur Luc BERTHOMIER et Monsieur Alexandre BERTHOMIER, associés, déclarent qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de leur mandat.*

.../... »

Le reste demeurant inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

 07 AB/17

### Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à l'Office notarial de Maître Laure MONGE, notaire à ARCACHON à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Fait à AUBIERE  
Le 24 janvier 2025

Pour copie certifiée  
conforme

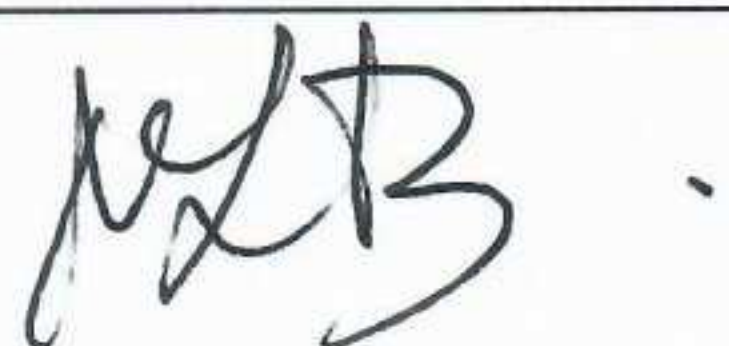
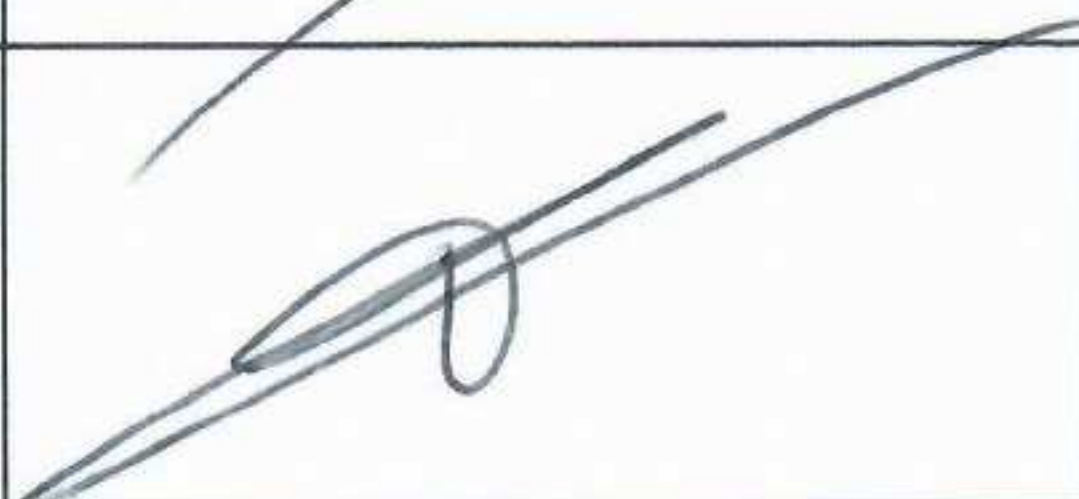
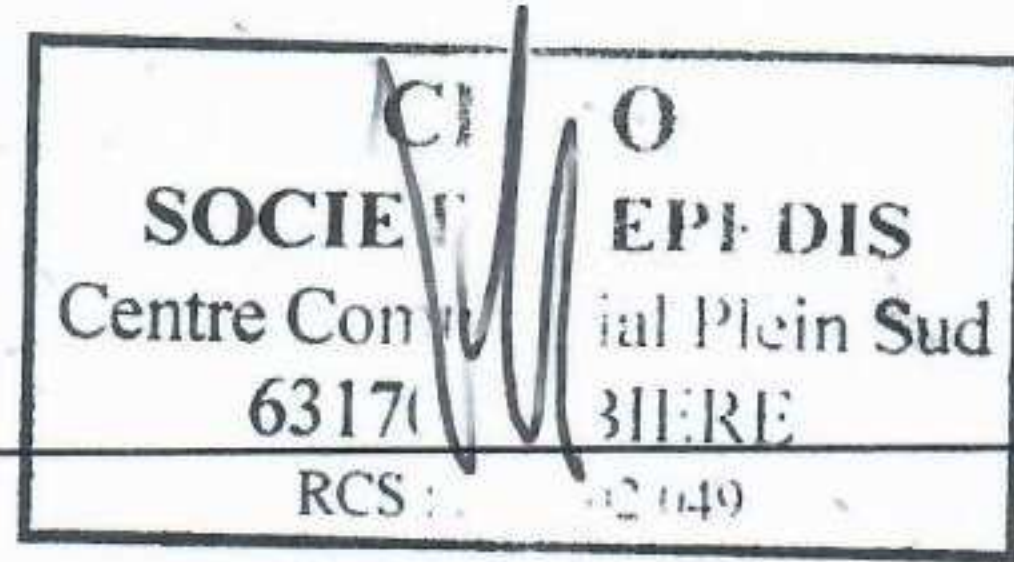
L. BENTHOUMEN

AB 13

**4B**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : Centre Commercial Plein Sud**  
**12 avenue du Roussillon 63170 AUBIERE**  
**RCS CLERMONT-FERRAND 908 877 384**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2025**

Madame Marie-Laure BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Monsieur Luc BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Monsieur Alexandre BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
Monsieur Guillaume NIEUDAN- BERTHOMIER, titulaire de 375 parts sociales  
La Société BEPEDIS, représentée par Monsieur Luc BERTHOMIER titulaire de 1 500 parts sociales

| N° | Associés                              | Pleine propriété | Nue-propriété | Usufruit | Voix | Signature                                                                             |
|----|---------------------------------------|------------------|---------------|----------|------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Marie-Laure BERTHOMIER                | 375              |               |          | 375  |  |
| 2  | Luc BERTHOMIER                        | 375              |               |          | 375  |  |
| 3  | Alexandre BERTHOMIER                  | 375              |               |          | 375  |  |
| 4  | Guillaume NIEUDAN-BERTHOMIER          | 375              |               |          | 375  |  |
| 5  | BEPEDIS<br>Représentée par son gérant | 1500             |               |          | 1500 |  |
|    | TOTAUX                                |                  |               |          | 3000 |                                                                                       |

Fait à AUBIERE  
Le 24 janvier 2025

**Pour copie certifiée conforme**

*Pour copie certifiée conforme*  
*L. Berthomier*  